

---

## DCI Assurances distribuera un produit de Best Doctors au Québec

Best Doctors Canada, Services d'assurance lance le produit *Assurance Global Medical Care*. Disponible en assurance collective et individuelle, il sera distribué au Québec par DCI Assurances, un cabinet de Laval dirigé par Louis Carrière, qui en aura l'exclusivité. Après trois ans d'un projet pilote, Best Doctors a lancé le produit ailleurs au Canada en janvier 2014, représentant 70 % de ses ventes en collectif.

*PAR ALAIN THÉRIAULT*



**Gino Stirpe**



**Louis Carrière**

En entrevue à *FlashFinance.ca*, M. Carrière et le directeur des ventes de la filiale d'assurance de Best Doctors, **Gino Stirpe**, ont décrit le produit comme un genre de « carte de débit médicale ». *Global Medical Care* offre une couverture à vie entre 1 M\$ et 5 M\$. L'assuré peut choisir une franchise de 250 \$ à 20 000 \$. L'assurance est souscrite auprès de souscripteurs de **Lloyd's**. La majorité du marché de Best Doctors se situe en assurance collective, a révélé M. Stirpe.

Pas envie d'attendre plusieurs mois pour une imagerie par résonance magnétique (IRM)? L'assurance peut permettre d'obtenir l'IRM entre deux à six jours ouvrables, soutient le directeur des ventes de Best Doctors, Services d'assurance. « Tout est inclus et payé dans l'assurance. Le service *Seconde opinion* est intégré au produit », précise pour sa part M. Stirpe.

Il explique que plusieurs assurés démarrent le processus de réclamation avec le recours à *Seconde Opinion*, une option qui permet à l'assuré qui a reçu un diagnostic de demander un

deuxième avis d'un médecin du réseau Best Doctors. Un *snowbird* résidant en Floride pourra ainsi recevoir un traitement à Orlando plus rapidement.

De son côté, Louis Carrière précise que le produit individuel est émis au terme d'une pleine souscription. La couverture à vie permet d'accumuler différentes réclamations jusqu'à ce que le total soit atteint. À partir de 70 ans, la couverture diminue à 1 M\$, le cas échéant. Un client peut acheter la couverture jusqu'à l'aube de ses 71 ans. Le produit collectif se destine quant à lui aux groupes d'un minimum de cinq vies à assurer. Pour les groupes de 50 employés et plus, il n'y aura pas cette clause, mais les assurés devront répondre à deux questions d'assurabilité